

Tulle, le 7 avril 2014

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 7 avril 2014**

*Secrétariat Général
KP/SC*

L'an deux mil quatorze et le sept avril à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire – Mme Dominique GRADOR, M. Jean-Louis SOULIER, Mme Christèle COURSAT, M. Alain LAGARDE, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Yves JUIN, M. Yannik SEGUIN, Mme Josiane BRASSAC-DIJOUX, M. Fabrice MARTHON, Maires - Adjoints, Mme Jeanne WACHTEL, M. Pierre LAURICHESSE, Mme Christiane MAGRY, M. Michel BREUILH, Mme Christine COMBE, Mme Yvette FOURNIER, M. Guy DELMAS, Mme Ana-Maria FERREIRA, M. Jean-Michel CLAUX, Mme Sandrine TAILLEFER, M. Pascal CAVITTE, M. Hervé PLUCHON, Mme Marie-Pierre NAVES-LAUBY, Mme Aysé TARI, Mme Laure VIREFLEAU, M. Frédéric NOVAIS, Mme Emilie BOUCHETEIL, M. Samuel DESAGUILLER, Mme Muriel GILET-BOUYSSON, M. Michel CAILLARD, M. Raphaël CHAUMEIL, Mme Nathalie THYSSIER, M. Thomas MADELMONT soit 33 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Samuel DESAGUILLER remplit les fonctions de secrétaire de séance.

-Approbation du Compte rendu du Conseil municipal du 28 mars 2014

APPROUVE à l'unanimité

Rapporteur : Monsieur le Maire

1- Désignation des délégués du Conseil municipal au sein de divers organismes et commissions

Il est proposé au Conseil municipal de désigner les délégués du Conseil municipal au sein des divers organismes et commissions suivantes :

- Commissions municipales

L'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au conseil municipal de constituer des commissions d'instruction composées exclusivement de conseillers municipaux.

Ces commissions municipales peuvent avoir un caractère permanent ou temporaire.

Les commissions permanentes sont constituées dès le début du mandat du conseil.

Dans les communes de plus de 3 500 habitants, les différentes commissions communales doivent être composées de façon à respecter le principe de la représentation proportionnelle.

La loi ne fixant pas de méthode particulière pour la répartition des sièges de chaque commune, le conseil municipal doit rechercher la pondération qui reflète le plus fidèlement la composition politique de l'assemblée, chacune des tendances représentées en son sein devant disposer d'au moins un représentant.

Il est proposé au conseil municipal de créer les commissions municipales permanentes suivantes :

- Projet urbain, travaux, environnement et développement durable
- Finances
- Santé, Jeunesse, Sport, Démocratie de proximité
- Affaires culturelles
- Affaires sociales et solidaires

- **Projet urbain, travaux, environnement et développement durable** : Monsieur le Maire, Président de droit, Pascal CAVITTE, Josiane BRASSAC-DIJOUX, Yves JUIN, Jeanne WACHTEL, Ana Maria FERREIRA, Jean-Michel CLAUX, Yvette FOURNIER, Christiane MAGRY, Christine COMBE, Michel CAILLARD

- **Finances** : Monsieur le Maire, Président de droit, Marie-Pierre NAVES-LAUBY, Pierre LAURICHESSE, Alain LAGARDE, Michel BREUILH , Raphaël CHAUMEIL

- **Santé, Jeunesse, Sport, Démocratie de proximité** : Monsieur le Maire, Président de droit, Jean-Louis SOULIER, Christèle COURSAT, Ana Maria FERREIRA, Emilie BOUCHETEIL, Jean-Michel CLAUX, Jérémy NOVAIS, Thomas MADELMONT

- **Affaires culturelles** : Monsieur le Maire, Président de droit, Yannik SEGUIN, Ana Maria FERREIRA, Christiane MAGRY, Laure VIREFLEAU, Sylvie CHRISTOPHE, Dominique GRADOR, Nathalie THYSSIER

- **Affaires sociales et solidarités** : Monsieur le Maire, Président de droit, Sylvie CHRISTOPHE, Samuel DESAGUILLER, Aysé TARI, Jeanne WACHTEL, Muriel GILET-BOUYSSON

- Comités consultatifs

L'article L2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la constitution de comités consultatifs qui sont destinés à permettre une participation des habitants à la vie locale.

Le domaine dans lequel peut s'exercer la mission consultative de chaque comité consultatif est défini par la délibération qui le crée.

Ces comités sont librement créés par le conseil municipal qui en fixe la composition sur proposition du Maire.

Les comités consultatifs peuvent comprendre à la fois des membres du Conseil municipal et des personnes étrangères à celui-ci notamment :

- des représentants des habitants de la Commune
- des représentants des associations locales

Cette composition est revue chaque année par le conseil municipal qui peut être amené à la modifier.

Il est proposé au conseil municipal des créer les comités consultatifs suivants

- Commission extra-municipale : Politiques durables et équitables- Aménagements paysagers :

Membres : Monsieur le Maire, Président de droit, Josiane BRASSAC-DIJOUX, Jeanne WACHTEL, Yves JUIN, Jean-Michel CLAUX, Samuel DESAGUILLER, Christèle COURSAT, Fabrice MARTHON, Christine COMBE, Hervé PLUCHON, Sylvie CHRISTOPHE, Michel CAILLARD

Collège « vie locale » :

* des représentants des 7 associations de quartier :

- *Amicale Alvergeoise*
- *Amis de la Fontaine de Maure*
- *Les Barjous*
- *Colline des Fages*
- *Comité de quartier de Souilhac*
- *Jeunesse et Culture Virevialle*
- *Treize Vents Association*

* de 1 à 4 personnes intervenant à titre individuel

Collège de « personnalités qualifiées », représentants des associations ou structures suivantes :

Fédération des Associations Laïques de la Corrèze, Association des commerçants de l'avenue Victor Hugo, Association des commerçants du Trech, Fédération Corrèze Environnement, CAUE de la Corrèze (Conseil Architecture Urbanisme Environnement), Foyer des Jeunes Travailleurs Habitat Jeunes, Groupe local du Comité Catholique Contre la Faim Terre Solidaire, Association Le Battement d'ails, Association Mieux Vivre Ensemble, Association PULLCO (Promotion et utilisation des logiciels Libres en Corrèze), SCOP Voisinage, Association Urba Tulle, Association Voilco Aster

- Commission extra- municipale des Sports

Membres :

* élus référents : Monsieur le Maire, Président de droit, Jean-Louis SOULIER, Guy DELMAS, Jérémy NOVAIS, Ana Maria FERREIRA, Christèle COURSAT, Samuel DESAGUILLER, Thomas MADELMONT

- * représentants des clubs sportifs : 15
- * représentants du sport scolaire ou universitaire : 2
- * représentants des clubs d'entreprises : 1
- * représentants des associations de quartier : 1
- * représentants de la médecine du Sport et du CDOS : 2
- * représentants de la Direction Départementale de la Jeunesse et du Sport : 1
- * représentants de l'espace jeunes : 1

* personnalités qualifiées : Directeur « Education, Sport, Jeunesse » de la Ville, Chef du Service des Sports de la Ville, toutes personnes susceptibles d'apporter des éclairages sur les sujets abordés

- Commission extra-municipale pour l'accessibilité :

Représentants de la Commune : Josiane BRASSAC-DIJOUX, Yves JUIN, Pascal CAVITTE, Sylvie CHRISTOPHE, Hervé PLUCHON, Raphaël CHAUMEIL

Représentants des services municipaux :

- Monsieur le Directeur Général des Services
- Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services - Pôle 1
- Monsieur le Directeur adjoint des Services Techniques
- Responsable du Service Urbanisme/Cadre de Vie
- 1 agent du Service Urbanisme
- 1 agent VRP des Services techniques
- 1 agent du bureau d'études des Services techniques
- Responsable du CCAS
- Responsable du Service du Domaine Public
- Responsable Service Développement économique
- Responsable Service Développement Durable
- Responsable Service Pôle Autonomie
- Médiateur de la Ville
- Responsable Transport mobilité

Représentants d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées :

- Association des Paralysés de France (APF) : Monsieur Noël VEZINE
- Association Valentin Haüy: Monsieur Fernand MERY
- Association Voir Ensemble : Madame Annette LUCIEN
- Association des Sourds et Malentendants de la Corrèze (ASMC): Monsieur Jean Claude LOPEZ
- Espoir de la Corrèze UNAFAM : Monsieur Claude BAUDIN
- ADAPEI de la Corrèze : Monsieur Jean Michel COLIN
- MDPH de la Corrèze : Madame Brigitte LACHAUD
- MDPH de la Corrèze, Plate- forme déficiences sensorielles (Brive) : Madame Sophie NAYRAT

- Autres commissions municipales

Une commune peut constituer une Commission d'Appel d'Offres comprenant le Maire ou son représentant et 5 membres du Conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

- Commission d'appel d'offres

Monsieur le Maire (Président de droit),

Titulaires :

Alain LAGARDE (en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur le Maire), Yves JUIN, Marie-Pierre NAVES-LAUBY, Pascal CAVITTE, Josiane BRASSAC-DIJOUX, Michel BREUILH, Raphaël CHAUMEIL

Suppléants :

Jérémy NOVAIS, Pierre LAURICHESSE, Christine COMBE, Sylvie CHRISTOPHE, Jeanne WACHTEL, Michel CAILLARD

Calcul du quotient : $33 : 5 = 6.6$

Nombre de représentants de chaque liste :

Liste 1 : $28 : 6.6 = 4.2$ soit 4 sièges

Liste 2 : $5 : 6.6 = 0.75$ soit 0 siège

4 sièges sont donc attribués à la liste 1. Il en reste 1 à pourvoir.

Calcul du reste :

Liste 1 : $28 - (4 \times 6.6) = 1,6$

Liste 2 : $5 - (0 \times 6.6) = 5$

Le 5^{ème} siège est attribué à la liste 2.

- Jurys de concours

Ils se composent des mêmes membres de droit que les Commissions d'Appel d'Offres (article 24 du Code des Marchés publics) auquel le président peut adjoindre, avec voix délibérative, au plus 5 personnalités dont il estime que la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet du concours.

Lorsqu'une qualification professionnelle est exigée des candidats pour participer à un concours, au moins un tiers des membres du jury ont cette qualification ou une qualification équivalente.

- Organismes divers

L'article L 2122-25 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que le Maire procède à la désignation des membres du Conseil Municipal pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par le Code Général des Collectivités Territoriales et les textes régissant ces organismes.

- Syndicat Intercommunal de la Vallée du Coiroux

Titulaires : Christèle COURSAT, Guy DELMAS

Suppléants : Jeanne WACHTEL, Jérémy NOVAIS

- Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Centre de Secours du Pays de Tulle

6 Titulaires : Yves JUIN, Christiane MAGRY, Yannik SEGUIN, Josiane BRASSAC-DIJOUX, Hervé PLUCHON, Pierre LAURICHESSE, Michel CAILLARD

6 Suppléants : Jean-Louis SOULIER, Samuel DESAGUILLER, Sandrine TAILLEFER, Guy DELMAS, Jeanne WACHTEL, Laure VIREFLEAU, Nathalie THYSSIER

- Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles

Monsieur le Maire (Président de droit), Dominique GRADOR, Sandrine TAILLEFER, Christiane MAGRY, Christine COMBE, Pierre LAURICHESSE, Jean-Michel CLAUX, Laure VIREFLEAU, Emilie BOUCHETEIL, Nathalie THYSSIER

- Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale est composé à parité d'élus municipaux et de membres issus de la société civile, dans une proportion de 8 minimum à 16 maximum en plus du Maire.

Les représentants du Conseil Municipal sont élus en son sein au scrutin de listes à la proportionnelle au plus fort reste.

Les représentants de la société civile sont nommés par arrêté du Maire.

Monsieur le Maire (Président de droit), Sylvie CHRISTOPHE, Samuel DESAGUILLER, Aysé TARI, Jeanne WACHTEL, Christine COMBE, Yvette FOURNIER, Muriel GILET-BOUYSSON

- Conseil d'Administration du Comité des Œuvres Sociales : Jeanne WACHTEL

- Conseil d'Administration du Centre Hospitalier de Tulle

Il est précisé que le Conseiller Municipal siégeant au Conseil d'Etablissement de la Maison de Retraite du Centre Hospitalier est désigné par le Conseil d'Administration du Centre Hospitalier de Tulle.

Monsieur le Maire, Président de droit, Jean-Louis SOULIER

- Comité de la Corrèze de la Ligue contre le Cancer : Jean-Louis SOULIER

- **Conseil d'Administration du Foyer du Jeune Travailleur** : Sylvie CHRISTOPHE,
Yvette FOURNIER

- **Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Economique (CDIAE)**

Titulaire : Fabrice MARTHON
Suppléant : Christèle COURSAT

- **Conseil d'Etablissement des Centres d'Aides par le Travail**

- Moulin du Soleil : Jeanne WACHTEL
- Centre d'habitat de Tulle Souilhac (La Praderie) : Samuel DESAGUILLER

- **Conseil d'Administration FORET** : Sylvie CHRISTOPHE

- **Conseil d'Administration de l'Association Le ROC**

Titulaire : Pierre LAURICHESSE
Suppléant : Aysé TARI

- **Conseil d'Administration des Centres de Long Séjour**

- de Vigeois : Christine COMBE
- d'Uzerche : Yves JUIN
- de Beaulieu : Ana-Maria FERREIRA

- **Conseil d'Administration de l'Association Tulle Solidarité**

Titulaire : Sylvie CHRISTOPHE
Suppléant : Jeanne WACHTEL

- **Association Point Travail Service**

Titulaire : Samuel DESAGUILLER
Suppléant : Jeanne WACHTEL

- **Conseil de la Vie Sociale du Foyer d'Accueil Centre d'Habitat de Tulle Souilhac -
CAT ADAPEI Corrèze**

Titulaire : Samuel DESAGUILLER
Suppléant : Jeanne WACHTEL

- Conseil d'Administration du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles du Limousin

-Titulaire : Sylvie CHRISTOPHE

-Suppléant : Christiane MAGRY

- Comité des programmes du Groupement Régional de Santé Publique : Jean-Louis SOULIER

- Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

La loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance renforce le rôle du Maire comme acteur essentiel de la politique de prévention de la délinquance. Celle-ci concourt non seulement à l'exercice des "missions de sécurité publique" mais aussi à celles de "prévention de la délinquance". Ces dispositions n'entraînent pas de transferts de compétences, mais renforcent les moyens d'une meilleure coordination entre le Maire, l'Etat et d'autres collectivités locales.

L'article L. 2211-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, issu de la loi précitée, précise que le Maire anime, sur le territoire de la Commune, la politique de prévention de la délinquance et en coordonne la mise en œuvre.

Le renforcement du pouvoir d'animation du Maire trouve sa traduction dans la généralisation des conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD).

En application de l'article L. 2211-4 précité, le Maire ou son représentant, désigné dans les conditions prévues à l'article L. 2122-8, préside le CLSPD dont la création est obligatoire dans les communes de plus de 10 000 habitants et dans les communes comprenant une zone urbaine sensible.

La création de ce conseil est facultative pour ces communes lorsqu'elles appartiennent à un établissement public de coopération intercommunal à fiscalité propre compétent en matière de prévention de la délinquance et qu'un conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance a été institué (article L 2211-4 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le décret n° 2007-1126 du 23 juillet 2007 relatif au Conseil Local et au Conseil Intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance et, au plan de prévention de la délinquance dans le département précise notamment les attributions du CLSPD, sa composition et les modalités de ses réunions.

Membre : Monsieur Bernard COMBES, Maire

- Commission Départementale des Taxis

-Titulaire : Fabrice MARTHON

-Suppléant : Christèle COURSAT

- Commission des Foires et Marchés : Christèle COURSAT, Jérémy NOVAIS, Fabrice MARTHON, Hervé PLUCHON + 1 membre de l'Opposition

- Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme

Titulaire : Christèle COURSAT
Suppléant : Jean –Michel CLAUD

- **Conseil d'Administration de l'Association IMPACT** : Yvette FOURNIER, Christine COMBE, Fabrice MARTHON

- **Conseil d'Administration de l'Association Corrèze Expansion**
 - Titulaire** : Yvette FOURNIER
 - Suppléant** : Christine COMBE, Fabrice MARTHON

- **Collectif Corrèzien de l'Ethique sur l'Etiquette – Réseau de Villes "Consommatrices éthiques"** : Josiane BRASSAC-DIJOUX

- **Fédération des Syndicats d'Electrification et de Communes de la Corrèze**
 - Titulaires** : Yves JUIN, Marie-Pierre NAVES-LAUBY
 - Suppléants** : Jean-Michel CLAUD, Ana Maria FERREIRA

- **Commission locale d'évaluation des transferts de charges** : Marie-Pierre NAVES-LAUBY

- **Commission Départementale d'Aménagement Commercial**
 - Titulaire** : Christèle COURSAT
 - Suppléant** : Fabrice MARTHON

- **Commission Départementale de la Présence Postale**
 - Titulaire** : Christiane MAGRY
 - Suppléant** : Alain LAGARDE

- **Prévention Routière** : Josiane BRASSAC-DIJOUX

- **Conseil d'Administration de LIMAIR** : Jeanne WACHTEL

- **ADIL Corrèze** : Pascal CAVITTE

- **Conseil Départemental de l'Habitat**
 - Titulaire** : Pascal CAVITTE
 - Suppléant** : Christiane MAGRY

- **Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement** : Christiane MAGRY

- **Conseil d'Administration du PACT CORREZE** : Guy DELMAS

- **TERITOIRES 19**

- **Conseil d'Administration** : Pascal CAVITTE

- **Assemblées Générales** :

- **Titulaire** : Pascal CAVITTE

- **Suppléant** : Christiane MAGRY

- **Commission Communale des Impôts Directs**

- Représentant du Conseil Municipal

Président : Monsieur le Maire ou Marie-Pierre NAVES-LAUBY

- Commissaires titulaires : 16 (8 seront ensuite retenus par la Direction des Services Fiscaux)

- Commissaires suppléants : 16 (8 seront ensuite retenus par la Direction des Services Fiscaux)

- **Conseil d'Administration de l'association Les Sept Collines**

Monsieur le Maire (membre de droit), représentant en cas d'empêchement par :

Yannik SEGUIN, Maire-adjoint aux Affaires culturelles

Dominique GRADOR, Laure VIREFLEAU, Nathalie THYSSIER

- **Commission consultative pour la gestion du Théâtre** : Yannik SEGUIN, Ana Maria FERREIRA, Christiane MAGRY, Laure VIREFLEAU, Nathalie THYSSIER

- **Conseil d'Administration de l'association Des Lendemains qui Chantent** : Monsieur le Maire ou Yannik SEGUIN

- **Cité de l'Accordéon** :

- **Conseil d'Administration** :

- Monsieur le Maire ou Yannik SEGUIN

- **Assemblée Générale** :

- Monsieur le Maire ou Yannik SEGUIN

- **Conseil d'Orientation** :

- Monsieur le Maire ou Yannik SEGUIN, Laure VIREFLEAU, Emilie BOUCHETEIL, Nathalie THYSSIER

- **Conseil d'établissement du Conservatoire à Rayonnement Départemental** : Monsieur le Maire ou Yannik SEGUIN, Yvette FOURNIER, Nathalie THYSSIER

- **Conseil de discipline du Conservatoire à Rayonnement Départemental** : Yannik SEGUIN

- Comités de jumelage :

- Tulle Smolensk : Yves JUIN, Yannik SEGUIN
- Tulle Schorndorf / Dueville / Bury : Yannik SEGUIN Jean-Michel CLAUX, Raphaël CHAUMEIL
- Tulle Lousada : Yannik SEGUIN, Ana-Maria FERREIRA, Thomas MADELMONT
- Tulle Renteria : Yannik SEGUIN, Laure VIREFLEAU, Michel CAILLARD

- Association française des communes, départements et régions pour la paix / Maires pour la Paix France:

- Titulaire** : Yves JUIN
- Suppléant** : Samuel DESAGUILLER

- Centre médico-sportif :

7 membres désignés par la Ville

- * Jean-Louis SOULIER, Ana-Maria FERREIRA, Guy DELMAS :
- * 4 autres personnes dont un médecin

- Etablissements scolaires :

Edmond Perrier :

- Titulaires** : Yvette FOURNIER, Laure VIREFLEAU, Muriel GILET-BOUYSSON
- Suppléants** : Christiane MAGRY, Christine COMBE, Nathalie THYSSIER

René CASSIN :

- Titulaires** : Pascal CAVITTE, Hervé PLUCHON, Raphaël CHAUMEIL
- Suppléants** : Jean-Michel CLAUX, Emilie BOUCHETEIL, Nathalie THYSSIER

Victor Hugo :

- Titulaires** : Yvette FOURNIER, Pierre LAURICHESSE, Thomas MADELMONT
- Suppléants** : Laure VIREFLEAU, Sandrine TAILLEFER, Nathalie THYSSIER

Clemenceau :

- Titulaires** : Yvette FOURNIER, Marie-Pierre LAUBY, Michel CAILLARD
- Suppléants** : Christine COMBE, Fabrice MARTHON, Nathalie THYSSIER

Sainte Marie : Sandrine TAILLEFER

- Commissions Consultatives des Services Publics Locaux

- Services Eau et Assainissement

- Représentants de la Ville : Monsieur le Maire, Président de droit, Alain LAGARDE, Yves JUIN, Josiane BRASSAC-DIJOUX, Jeanne WACHTEL, Samuel DESAGUILLER, Pierre LAURICHESSE, Marie-Pierre NAVES-LAUBY, Yannik SEGUIN, Jean-Michel CLAUX, Raphaël CHAUMEIL

- Représentants d'associations :

- 1 représentant des Associations de quartiers
- 1 représentant de 50 Millions de Consommateurs
- 1 représentant de Corrèze Environnement

- Restauration municipale :

Membres de la Commission menus de la Caisse des Ecoles : Dominique GRADOR, Sandrine TAILLEFER, Christiane MAGRY, Christine COMBE, Pierre LAURICHESSE, Nathalie THYSSIER

Autres membres : représentants d'associations

Associations de Parents d'élèves

Le Directeur de la Cuisine AVENANCE

Un délégué de l'Education Nationale

-Service Public de Crémation :

Monsieur le Maire, Président de droit

Titulaires : Alain LAGARDE, Yves JUIN

Suppléants : Jean-Louis SOULIER, Jeanne WACHTEL

Associations locales :

UFC Que Choisir (Maurice MARRE)

As des Crématistes du Limousin (Jean Pierre PHAN VAN)

-Commission de délégation de service public :

Monsieur le Maire, Président de droit

Alain LAGARDE, Yves JUIN, Yannik SEGUIN, Emilie BOUCHETEIL, Josiane BRASSAC-DIJOUX

- **Commission de Réforme** :

Titulaires : Bernard COMBES, Alain LAGARDE

Suppléants : Christiane MAGRY, Sandrine TAILLEFER

- **Comité Technique Paritaire** :

Titulaires : Alain LAGARDE, Dominique GRADOR, Sylvie CHRISTOPHE, Pierre LAURICHESSE, Pascal CAVITTE, Yannik SEGUIN, Yves JUIN, Nathalie THYSSIER

Suppléants : Hervé PLUCHON, Jean-Louis SOULIER, Jeanne WACHTEL, Christine COMBE, Christiane MAGRY, Yvette FOURNIER, Marie-Pierre NAVES-LAUBY, Michel CAILLARD

- **Comité d'Hygiène et de Sécurité**

-**Titulaires** : Alain LAGARDE, Nathalie THYSSIER

-**Suppléants** : Dominique GRADOR, Michel CAILLARD

- Commission Administrative Paritaire

Catégorie A :

Titulaires : Alain LAGARDE, Pierre LAURICHESSE, Nathalie THYSSIER

Suppléants : Yannik SEGUIN, Sylvie CHRISTOPHE, Michel CAILLARD

Catégorie B :

Titulaires : Alain LAGARDE, Pierre LAURICHESSE, Dominique GRADOR, Nathalie THYSSIER

Suppléants : Yannik SEGUIN, Sylvie CHRISTOPHE, Yvette FOURNIER, Michel CAILLARD

Catégorie C :

Titulaires : Alain LAGARDE, Pierre LAURICHESSE, Dominique GRADOR, Yves JUIN, Nathalie THYSSIER

Suppléants : Yannik SEGUIN, Sylvie CHRISTOPHE, Yvette FOURNIER, Christiane MAGRY, Michel CAILLARD

- Commission de Sécurité

- **Titulaires :** Yves JUIN, Sylvie CHRISTOPHE

- **Suppléant :** Pascal CAVITTE

-Office National des Anciens Combattants :

Yves JUIN

Collège n°1 : Elus et Services du Conseil Départemental :

-**Titulaire :** Yves JUIN

-**Suppléant :** Samuel DESAGUILLER

-Conseil départemental de la Sécurité Civile

-**Titulaire :** Yves JUIN

-**Suppléant :** Josiane BRASSAC-DIJOUX

-Comité de suivi de l'Association « la Cour des Arts » : Yannik SEGUIN, Laure VIREFLEAU, Raphaël CHAUMEIL

-Service Pénitentiaire et d'Insertion et de Probation de la Corrèze – Mise en œuvre des stages de citoyenneté : Pierre LAURICHESSE

-Observatoire régional des Arts et de la Culture en Limousin (ORACLIM) :

-**Titulaire :** Laure VIREFLEAU

-**Suppléant :** Christiane MAGRY

-Conseil d'Administration de l'Association Restaurant Tulle-Souilhac

-Titulaire : Jérémy NOVAIS

-Suppléant : Christèle COURSAT

-Correspondant Défense : Yves JUIN

-Commission locale de l'AVAP : Pascal CAVITTE, Josiane BRASSAC-DIJOUX, Hervé PLUCHON, Christiane MAGRY, Christine COMBE

APPROUVE à l'unanimité

2- Délégations accordées au Maire et aux Adjointes conformément aux articles L.2122-22 et L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales énumère un certain nombre d'attributions que le Conseil Municipal peut déléguer au Maire, la délégation étant consentie en tout ou partie et pour la durée de son mandat.

Cela permet de donner plus de souplesse à la gestion communale.

Par conséquent, il est proposé au Conseil municipal de déléguer au Maire la totalité des missions énumérées à l'article L 2122.22 :

- 1- Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux
- 2- Fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal
- 3- Procéder aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts contractés par la commune (y compris par la conclusion de nouveaux emprunts), procéder au réaménagement de la dette par la renégociation, le remboursement anticipé avec ou sans la souscription d'un nouvel emprunt et le remboursement par novation.

A ce titre, le Maire pourra réaménager la dette de la manière suivante :

- en passant d'un taux variable à un taux fixe ou d'un taux fixe à un taux variable
- en modifiant une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt
- en recourant à des opérations particulières, comme des emprunts obligataires ou des emprunts en devises,
- en instaurant des droits de tirage échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement anticipé et/ou de consolidation
- en modifiant la durée du prêt
- en procédant à un différé d'amortissement
- en modifiant la périodicité et le profil de remboursement, par exemple en procédant à des remboursements anticipés

Le Maire pourra conclure tout avenant destiné à introduire dans les emprunts contractés par la Commune, une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus ou tout nouvel emprunt destiné à remplacer les emprunts contractés par la commune.

- 4- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant lorsque les crédits sont inscrits au budget
- 5- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans
- 6- Passer les contrats d'assurance
- 7- Créer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux
- 8- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
- 9- Accepter les dons et les legs qui ne sont pas grevés ni de conditions ni de charges
- 10- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros
- 11- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts
- 12- Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (Domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes.
- 13- Décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement
- 14- Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme
- 15- Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, et, lorsque la commune en est titulaire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213.3 de ce même code
- 16- Intenter, au nom de la commune toute action en justice engagée par elle ou contre elle, quel que soit le domaine concerné
- 17- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 7 622 €par an.

Le Maire peut subdéléguer la signature de ces décisions aux adjoints dans les conditions prévues à l'article L 2122.18 du Code général des Collectivités Territoriales.

L'article L 2122.18 permet au Maire de déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints.

APPROUVE à l'unanimité

Les crédits correspondants seront imputés au budget de la commune, compte 6531.

APPROUVE par 28 voix pour et 5 abstentions

I -PÔLE AMENAGEMENT ET CADRE DE VIE

URBANISME -

Rapporteur : Monsieur Pascal CAVITTE

4-Approbation du protocole tripartite d'accord et de cession liant la Ville de Tulle, le Service Départemental d'Incendie et de secours de la Corrèze et la Société TOWERCAST pour la mise à disposition d'un terrain en faveur de cette dernière pour l'installation d'un pylône autoportant support d'antennes TNT et radio FM sur le site des « Treize vents »

Par délibération en date du 1^{er} octobre 2013, la Ville de Tulle a, par convention, mis à disposition un terrain en faveur de la Société TOWERCAST, moyennant un loyer forfaitaire, pour l'installation d'un pylône autoportant d'antennes TNT et radio FM, de deux paraboles satellites au sol et d'un local technique sur le site des Treize Vents.

Il convient de compléter cette convention par un protocole tripartite d'accord et de cession entre la Commune de Tulle, le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Corrèze et la Société TOWERCAST ayant pour objet les équipements du SDIS.

A cet effet, la commune de Tulle, le SDIS 19 et la Société TowerCast ont convenu de :

- La fin du contrat de location du terrain entre la commune et le SDIS 19
- La cession du local technique existant, propriété du SDIS 19 à TowerCast
- La conclusion d'une convention de location entre la Commune de Tulle et TowerCast permettant notamment le remplacement du pylône existant par un pylône de plus grande hauteur, le maintien du shelter et la location du local, propriété de la Commune.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver ledit protocole tri partite et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer.

APPROUVE à l'unanimité

5-Cession d'un terrain au lieu-dit « Bois Vert » dans le cadre du déplacement d'un chemin rural

Monsieur Alain SOULIER domicilié route des Plantades souhaite déplacer un chemin rural situé au lieu-dit « Bois Vert » cadastré BY N° 261, 263, 265, 267p qui jouxte sa propriété.

En échange Monsieur Alain SOULIER propose de céder à la Ville de Tulle des portions de parcelles cadastrées BY N° 255p, 256p, 260p pour même superficie afin de recréer le chemin communal.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le déplacement de l'assiette dudit chemin et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer des actes de cession entre les différentes parties. Ces cessions se feront au prix de 10 €.

Il est précisé que les frais d'acte et d'arpentage seront à la charge de Mr Alain SOULIER.

APPROUVE à l'unanimité

6-Régularisation d'une procédure de bien vacant sans maître sis Quai Continsouza par l'acquisition d'une parcelle à l'euro symbolique

Par délibération en date du 28 septembre 2010, la Ville de Tulle avait décidé d'incorporer dans le domaine communal un immeuble en état de délabrement situé 27, Quai Continsouza.

Cette incorporation devait avoir lieu par une procédure de bien vacant et sans maître. Or, il s'avère que cette procédure ne peut pas être validée du fait que le décès de la propriétaire de l'immeuble Madame Marie LABORDE date de moins de 30 ans.

L'administration des Domaines par décision judiciaire a été chargée de la gestion de la succession de Marie LABORDE. Par courrier en date du 31 juillet 2013, les Domaines ont informé la Ville de Tulle de leur accord pour céder l'immeuble concerné à l'euro symbolique.

Il est demandé au Conseil Municipal d'acquiescer pour l'euro symbolique la parcelle cadastrée BH N° 82 située 27, Quai Continsouza et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette acquisition.

Les frais d'acte seront à la charge de la commune.

APPROUVE à l'unanimité

TRAVAUX -

Rapporteur : Monsieur Yves JUIN

7-Approbation d'une convention liant la Ville de Tulle et l'Ecole de Gendarmerie de Tulle pour l'élégage des arbres de l'Ecole de Gendarmerie

Par délibération du 9 avril 2013, le Conseil Municipal avait approuvé une convention liant la Ville de Tulle et l'Ecole de Gendarmerie de Tulle pour l'élégage des arbres de l'Ecole de Gendarmerie.

Ainsi les services techniques municipaux avaient apporté leur concours pour effectuer l'élégage de plusieurs arbres situés dans la caserne de la Bachellerie, l'Ecole de Gendarmerie ne possédant pas le matériel requis et le personnel qualifié.

Compte tenu du nombre important de végétaux, il n'a pas été possible de réaliser la totalité de leur entretien.

L'Ecole de Gendarmerie a, de nouveau, sollicité la Ville de Tulle afin que cette dernière procède aux derniers travaux d'élégage requis.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention afférente et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer

Il est précisé que cette prestation fera l'objet d'une facturation selon les modalités suivantes :

- 20 € l'heure de main d'œuvre,
- 150 € de forfait pour le broyeur.

APPROUVE à l'unanimité

ENVIRONNEMENT -

Rapporteur : Madame Josiane BRASSAC-DIJOUX

8-Approbation du renouvellement de la convention de fourrière animale liant la Ville de Tulle et la SPA pour l'année 2014

La divagation des chiens et chats errants est interdite par l'article L211-22 du Code rural et la réglementation en vigueur donne pouvoirs aux maires de prendre toutes dispositions propres à empêcher cette divagation.

En application de ces dispositions relatives aux fourrières animales, à la sécurité et à l'hygiène publique, il est proposé au conseil municipal de délibérer sur le renouvellement pour une année de la convention de fourrière animale entre la commune de Tulle et la Société Protectrice des Animaux et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

En contrepartie des services apportés par la SPA la commune verse une participation en fonction du nombre d'habitants et d'une redevance par habitant.

Elle est fixée à 1,07 € par habitant pour l'année 2014.

Le nombre d'habitants retenu est celui de la population légale totale en vigueur au 1^{er} janvier 2013 soit 15 838.

La redevance pour l'année 2014 est fixée à :
 $1,07 \text{ €} \times 15\,838 = 16\,946,66 \text{ €}$

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention afférente et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

APPROUVE à l'unanimité

II- PÔLE SERVICES A LA POPULATION

AFFAIRES CULTURELLES -

Rapporteur : Monsieur Yannik SEGUIN

9-Mise en vente d'une carte postale au Musée des Armes – Fixation du tarif de vente correspondant

Afin de valoriser et de diffuser les collections des musées et de répondre à la demande du public, il est proposé d'éditer une carte postale figurant une paire de pistolets à silex d'officier de marine (XVIII^e siècle), armes emblématiques de la collection.

Quantité : 500 exemplaires

Prix de vente proposé : 0,50 centimes l'unité.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver la mise en vente dans le cadre de la régie de recettes du musée des Armes de ce modèle de carte postale au Musée des Armes et de fixer le tarif de vente à 0,50 centimes l'unité

APPROUVE à l'unanimité

10-Approbation du don d'une machine à pâte datant de la seconde guerre mondiale au Musée des Armes

A la suite de l'exposition « 1939-1945 : La Manufacture d'Armes pendant la seconde Guerre Mondiale », une donation a été proposée au Musée des Armes par Marcel BENNET, résidant 19, rue de Saquet à Tulle.

Il s'agit d'une machine à faire des pâtes, fabriquée à la Manufacture d'Armes de Tulle entre 1940-1944.

Il s'agit d'un objet témoin des questions de ravitaillement et de la vie quotidienne des ouvriers durant la période de l'Occupation.

Il est demandé au Conseil municipal :

- **d'approuver la donation de cet objet pour affectation à l'inventaire du musée des Armes (accessoires).**

- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents administratifs liés à cette donation**

APPROUVE à l'unanimité

11-Approbation du don d'une plaque militaire au Musée des Armes

Une donation a été proposée au Musée des Armes par Joël GOULOIS, résidant 250 chemin des Moulins – 80230 SAINT VALERY SUR SOMME.

Il s'agit d'une plaque militaire avec pour inscription au recto « Louis Chatel 1906 » et au verso « Tulle 1862 » et retrouvée en 1975 sur la commune de Villers-sur-Fère.

Après recherches, cet objet a appartenu à Louis Chatel de la classe 1906, ancien combattant de la 1^{ère} Guerre Mondiale, mobilisé et affecté au 100^e R.I de Tulle le 22 mai 1917, décédé le 20 septembre 1924 à Salon-la-Tour.

Il est demandé au conseil municipal :

- **d'approuver la donation de cet objet pour affectation à l'inventaire du musée des Armes (accessoires).**

- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents administratifs liés à cette donation**

APPROUVE à l'unanimité

12-Demande de subvention à la Mission du Centenaire 14/18 pour l'exposition André Mazeyrie, Carnet d'un médecin de guerre 1914-1918 au Musée des Armes

Le Pôle Musées a souhaité inscrire le musée des Armes dans le cadre des commémorations liées au Centenaire 1914-1918 en proposant une exposition temporaire intitulée *André Mazeyrie, Carnet d'un médecin de guerre 1914-1918* (20 juin – 24 novembre 2014).

Le docteur André Mazeyrie, personnalité Tulliste liée au musée du Cloître, fut médecin aide-major, mobilisé alors qu'il avait 38 ans pendant la Grande Guerre. Son goût du dessin et de l'illustration ne le quitta pas au fil de son parcours, des Vosges à la Marne.

Il laisse à ses descendants un volumineux album de croquis et documents de sa guerre. Cette exposition a reçu le label « Centenaire » par la mission du Centenaire de la Première Guerre mondiale.

Pour sa réalisation, il est prévu de solliciter le Comité départemental du Centenaire pour une subvention à hauteur de 4 000 euros (cf. budget prévisionnel annexé au présent rapport)

Il est demandé au conseil municipal :

- **d'approuver le budget prévisionnel de l'exposition**

- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention à hauteur de 4 000 euros auprès du Comité du Centenaire**

- **d'inscrire cette recette au budget 2014 -Pôle musées**

APPROUVE à l'unanimité

13-Approbation du don de deux correspondances au Pôle Musées de Tulle – Fonds Résistance

Une donation a été proposée le 23 décembre 2013 par Monsieur TRESALLET, 62 avenue Victor HUGO, 19000 Tulle.

La donation de Monsieur TRESALLET est composée des deux mots adressés, le 10 juin 1944 et le 1^{er} juillet 1944, par son père, Louis TRESALLET, à sa famille avant sa déportation vers le camp de Dachau.

La donation de ces documents originaux et exceptionnels par leurs valeurs sentimentale et historique permet de compléter le fonds archivistique du *Pôle Musées de Tulle (Fonds Résistance)* et de participer à mieux appréhender les événements du 9 juin 1944 à la lumière du destin tragique de Louis TRESALLET.

Ces documents sont voués à intégrer le fonds archivistique du Pôle Musées de Tulle, pour affectation au Fonds Résistance et seront déposés aux Archives Municipales de la Ville de Tulle.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'entrée de ces documents dans le fonds archivistique du Pôle Musées de Tulle, pour affectation au *Fonds Résistance* et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce don.

APPROUVE à l'unanimité

14-Approbation du don de pièces en Point de Tulle au Musée du Cloître

Une donation a été proposée au musée du Cloître par Madame Marie GASTON demeurant 54, rue Marcelin Roche à Brive.

Il s'agit des pièces suivantes :

- Un barbichet comportant un motif de libellule en point de Tulle et sa robe de costume de limousine, 1954
- 4 échantillons de motifs en point de Tulle correspondant à des pièces d'apprentissage, vers 1920

Cette donation permet d'enrichir le fonds de pièces en point de Tulle avec des pièces très bien documentées : le point de Tulle avait été réalisé par la grand-tante de la donatrice, Mariette Bellardie, dentellière de l'atelier des veuves de guerre 14-18.

Il est demandé au conseil municipal :

- **d'approuver la donation de Madame Marie Gaston au musée du Cloître**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager les démarches administratives et juridiques liées à cette donation**
-

APPROUVE à l'unanimité

15-Approbation du don d'un tableau intitulé « portrait de Carmélite » au Musée du Cloître

En juillet 2013, l'association diocésaine avait sollicité le musée du Cloître pour la donation d'une œuvre dont elle est devenue propriétaire par don manuel.

Il s'agit d'une peinture à l'huile sur toile représentant un portrait de Carmélite (auteur et sujet anonyme, 19^e siècle).

Dans un premier temps, cette œuvre avait fait l'objet d'un dépôt provisoire par convention validée en séance du Conseil Municipal du 9 juillet 2013.

L'absence d'indication directe sur la toile, ainsi que sur l'origine de la propriété de ce tableau n'ont pas permis de le relier à l'histoire de la Ville et à celle d'une des congrégations religieuses présentes sur la Ville.

Pour cette raison, la Commission scientifique interrégionale du 4 octobre 2013 a émis un avis défavorable pour l'intégrer dans les collections musées de France mais propose d'accepter ce don avec le statut de matériel d'étude, suivant la note-circulaire du 19 juillet 2012.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **d'approuver la donation du tableau *Portrait de Carmélite* et valider son intégration dans les collections du musée du Cloître en tant que matériel d'étude**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents administratifs liés à cette donation**

APPROUVE à l'unanimité

16-Approbation de la donation de 7 journaux de guerre aux Archives Municipales

Une donation a été proposée le 25 novembre 2013 par Monsieur Jean BOUREZ, résidant rue des Rivières à Laguenne (19).

La donation de Monsieur BOUREZ est composée de 7 journaux de route rédigés pendant la Première Guerre Mondiale par son grand-père Antoine VEYSSE. Ces carnets remplis quasi quotidiennement couvrent la période allant du 3 septembre 1914 au 14 avril 1919.

L'intérêt de cette donation réside dans la possibilité qu'elle offre de compléter le fonds des Archives municipales mais surtout de participer à mieux appréhender, au travers de ce témoignage exceptionnel, les réalités du quotidien des soldats de la Grande Guerre sur le front.

Le fonds Antoine VEYSSE est voué à intégrer le fonds des Archives municipales de la Ville de Tulle sous la cote 16 S.

Il est demandé au Conseil Municipal de valider l'entrée de ces documents dans le fonds des Archives municipales de la Ville de Tulle.

APPROUVE à l'unanimité

17- Approbation, pour régularisation, de conventions de pratiques artistiques liant la Ville de Tulle et :

Considérant que l'éducation artistique et culturelle favorise l'épanouissement de l'individu, participe à l'élaboration de son identité et de sa conscience citoyenne,

Ainsi, pendant le premier semestre 2014, le Conservatoire de Musique et de Danse (CRD) met en œuvre une série de master class nécessitant des partenariats avec les structures culturelles locales ainsi que des collectifs d'artistes.

a-Association des Lendemain Qui Chantent :

Le CRD et l'Association « Des Lendemain Qui Chantent » se sont associé pour mettre en place une visite guidée et commentée des œuvres (expositions sonores) de Pierre BASTIEN à destination des élèves du Conservatoire.

Cela s'est déroulé le 2 février 2014 de 15h30 à 26h30 pour l'exposition « Mécanium » à la Médiathèque et de 17h00 à 19h00 pour la présentation des mécanismes sonores en condition « concert » à la salle Des lendemain Qui Chantent.

b- Association « Les Sept Collines »

Le CRD et l'Association « Les Sept Collines » s'associent pour mettre en place des ateliers de musique par l'intermédiaire de l'Artiste Claude BARTHELEMY à destination des élèves du Conservatoire

première session :

- > Vendredi 14 mars 2014 de 18h30 à 21h30 pour la master class à destination du Big Band (en salle Marie Laurent)
- > Samedi 15 mars 2014 de 9h00 à 12h00 pour la master class à destination de l'ensemble vocal Asphodèle (en salle Marie Laurent)
- > Samedi 15 mars 2014 de 14h00 à 17h00 pour la master class à destination de l'atelier d'improvisation et la classe de danse contemporaine (au dojo)

seconde session :

- > Vendredi 18 avril 2014 de 18h30 à 21h30 pour la master class à destination du Big Band (en salle Marie Laurent)
- > Samedi 19 avril 2014 de 9h00 à 12h00 pour la master class à destination de l'ensemble vocal Asphodèle (en salle Marie Laurent)
- > Samedi 19 avril 2014 de 14h00 à 17h00 pour la master class à destination de l'atelier d'improvisation et la classe de danse contemporaine (au dojo)

c- Association RIOANJI

Le Conservatoire et RYOANJI s'associent pour mettre en place des ateliers de musique contemporaine par l'intermédiaire de HIATUS (intervenants Martine ALTENBURGER et le QUANH NINH) à destination des élèves de conservatoire.

Les sessions se sont déroulées :

vendredi 31 janvier 2014

18h00 à 19h00 : élèves cycle 1

1 heures d'ateliers,

vendredi 21 mars 2014

18h00 à 19h00 : élèves cycle 1

1h00 X 2, d'atelier avec 2 intervenants

samedi 22 mars 2014

9h00 à 12h00 : élèves de cycle I, II et III

3h00 X 2, d'atelier avec 2 intervenants

d- Ecole Intercommunale de Musique et de Danse de Haute Corrèze (EIMDHC)

Le Conservatoire et l'Ecole Intercommunale de Musique et de Danse de haute Corrèze s'associent pour mettre en place un stage d'accordéon à destination des élèves du Conservatoire.

Ce stage se déroulera le lundi 28 avril 2014, le mardi 29 avril 2014 et le mercredi 30 avril 2014.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les conventions afférentes et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à les signer.

APPROUVE à l'unanimité

III- PÔLE RESSOURCES

PERSONNEL -

Rapporteur : Monsieur Alain LAGARDE

18- Approbation de la convention liant la Ville de Tulle et ADCCO pour l'organisation d'une campagne de sensibilisation au dépistage du cancer en direction des agents communaux

L'Association ADCCO 19 a sollicité la Ville de Tulle afin d'organiser une action de sensibilisation au dépistage du cancer en direction du personnel communal.

La Ville a souhaité apporter une réponse favorable à cette proposition.

Aussi, l'association mettra en place, à cette fin, un stand d'information dans différents sites communaux afin de se mettre à la disposition de l'ensemble des agents municipaux.

Ces actions se dérouleront :

- Le jeudi 10 avril 2014 de 14h30 à 16h30 à l'Ecole Turgot
- Le vendredi 11 avril 2014 de 14h30 à 16h30 à l'Ecole Joliot Curie
- Le jeudi 17 avril 2014 de 14h30 à 16h30 à l'Ecole Clément Chausson
- Le jeudi 24 avril 2014 au Centre Technique Municipal de 13h30 à 17h00
- Le jeudi 22 mai 2014 en Mairie à 13h30

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention afférente et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

APPROUVE à l'unanimité

FINANCES -

Rapporteur : Madame Marie-Pierre NAVES-LAUBY

19- Attribution de l'allocation secours aux sapeurs-pompiers en retraite

La Ville de Tulle a, par délibération du 30 mars 1990, décidé d'attribuer une allocation de secours à tous les sapeurs-pompiers volontaires en retraite ayant effectué au moins dix ans de service lorsque le Centre de Secours était sous compétence communale.

Il a également été décidé, lors de la séance du conseil municipal du 24 septembre 1993, de la verser à leurs veuves et de revaloriser son montant.

Chaque année, le Conseil Municipal se prononce sur son attribution.

Il est proposé de prolonger, au titre de l'année 2014, l'attribution de l'allocation dite « secours » dont le montant trimestriel s'élève à 60 € aux Sapeurs-Pompiers en retraite ainsi qu'à leurs veuves.

25 personnes sont concernées. Le montant total de la dépense s'élève à 6 000 €.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur l'attribution de ladite allocation.

APPROUVE à l'unanimité

20-Tarifs Communaux – Complément à la délibération du 10 décembre 2013 fixant les tarifs communaux à compter du 1^{er} janvier 2014

En séance du 10 décembre 2013, le Conseil Municipal a fixé les tarifs à percevoir pour l'utilisation des différents services communaux à compter du 1^{er} janvier 2014.

Les précisions et les modifications suivantes sont nécessaires :

- Centre Aqua-récréatif :
 - o une animation groupe = 4.38 €
 - o Abonnement animation adhérent COS = 12 €
 - o Participation COS abonnement animation = 4 €
 - o
- Location de salles :
 - o Sur les tarifs adoptés lors du CM du 10/12/2013, il convient de rajouter que les forfaits peuvent être facturés à la journée ou demi-journée suivant les besoins de location.
 - o

- Gestion Occupation du Domaine Public :
 - o Il est nécessaire d'indiquer que le tarif annuel d'abonnement de stationnement payant pour les professionnels, peut être facturé à l'année, au semestre ou mensuellement.

Il est demandé au Conseil Municipal de compléter la délibération du 10 décembre 2013 afférente au vote des tarifs communaux conformément aux indications susmentionnées.

APPROUVE à l'unanimité

21-Dégrèvement accordé aux élèves du CRD pratiquant le violoncelle

Le professeur de violoncelle s'est trouvé dans l'incapacité d'assurer ses cours sur une période de trois semaines et n'a pu être remplacé.

Les cours de violoncelle n'ont, de ce fait, pu être dispensés.

Il est proposé au conseil municipal d'accorder un dégrèvement exceptionnel de 10 % de la cotisation annuelle à l'ensemble des élèves concernés.

APPROUVE à l'unanimité

AFFAIRES GENERALES -

Rapporteur : Madame Dominique GRADOR

22- Avis relatif à la réintégration de la Ville de Brive-La-Gaillarde au sein du Syndicat Intercommunal de la Vallée du Coiroux

Le Syndicat Intercommunal de la Vallée du Coiroux constitué initialement des Communes d'Albignac, Aubazine, Brive, le Chastang, Cornil, Palazinges, Sainte Fortunade, Saint Hilaire Peyroux et Tulle a pour objet :

- A titre général : la conception, la réalisation et la gestion des équipements sportifs, touristiques et culturels du complexe d'Aubazine
- A titre particulier : l'étude, l'exécution et l'entretien de la voirie, de l'adduction et de l'assainissement à entreprendre ou à accélérer dans la perspective dudit complexe

Or, le 4 janvier 2014, le Syndicat Intercommunal de la Vallée du Coiroux a reçu un arrêt provenant de la Sous-Préfecture de Brive-La-Gaillarde ayant pour objet la réduction du périmètre du Syndicat à effet au 1^{er} janvier 2014.

La Ville de Brive-La-Gaillarde n'était plus, de ce fait, membre dudit Syndicat.

Le 28 février 2014, le Conseil Municipal de Brive-La-Gaillarde a de nouveau délibéré afin de pouvoir réintégrer le Syndicat Intercommunal de la Vallée du Coiroux et a redemandé son adhésion.

Il convient, par conséquent, aux membres du Comité Syndical de délibérer pour approuver la réintégration de la Ville de Brive au sein dudit Syndicat

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur la réintégration de la Ville de Brive la Gaillarde au sein du Syndicat Intercommunal de la Vallée du Coiroux.

Pris acte
Tulle, le 7 avril 2014
La séance est levée à 19h00

Le Maire,

Bernard COMBES